

# Compteurs “intelligents” : des risques sanitaires sous-estimés

Alors que les parlements bruxellois et wallon ont voté en juillet les textes législatifs destinés à encadrer légalement l'utilisation et le déploiement des compteurs “intelligents”, ces derniers suscitent plus que jamais de nombreuses controverses et interrogations.

Dominique Canivet (Présidente de l'AREHS)

**B**ien que largement absentes du débat politique, ce sont les questions sanitaires qui cristallisent nos craintes les plus vives. Les ondes électromagnétiques générées par les technologies de communication utilisées par ces compteurs représentent à nos yeux une menace sérieuse pour la santé publique.

En région bruxelloise, Sibelga privilégie la technologie GPRS (radiofréquences GSM). En Wallonie, Ors opérerait pour des compteurs de type Linky (1) qui utilisent le GPRS et le Courant Porteur en Ligne (CPL). Le CPL consiste à superposer au courant électrique distribué en 50 Hz des signaux de radiofréquences (de 35 à 90 kHz) afin de transmettre des informations sur les câbles électriques. Ces signaux sont propagés jusqu'à l'intérieur des lieux de vie par l'intermédiaire de l'installation électrique domestique non conçue pour un tel usage. Les compteurs communicants sont également conçus pour s'intégrer dans le concept de l'Internet des Objets (IdO), lequel augmentera à nouveau substantiellement l'*electrosmog* lorsque l'IdO sera devenu effectif.

## Des technologies très controversées

Classées en 2011 par le Centre International de Recherche sur le Cancer dans la catégorie 2B 'cancérogène possible', les ondes électromagnétiques de radiofréquences font régulièrement l'objet d'appels à la prudence lancés par une partie croissante de la communauté médico-scientifique en raison de leurs effets délétères sur la santé. Il devient de plus en plus évident que l'ancien postulat selon lequel ces ondes ne seraient nocives pour les humains

que par leurs effets thermiques est largement insuffisant pour protéger la population. De nombreuses études scientifiques de grande qualité ont montré que ces ondes produisent des effets nuisibles sur les systèmes biologiques, même à de très faibles intensités bien en deçà des normes actuelles. L'exposition prolongée à ces ondes est associée à des troubles et maladies telles que cancers, maladies neurodégénératives, infertilité, dépression, TDA/H, etc.

Des centaines de témoignages (2) en provenance de pays dans lesquels de tels compteurs ont été déployés confirment leur nocivité. Nombreux sont les habitants qui ont déclaré avoir développé des troubles tels que des céphalées, arythmies cardiaques, acouphènes, insomnies, suite à leur installation. Certains n'ont eu d'autre choix que de déménager pour préserver leur santé. Pour toutes ces raisons, cinquante spécialistes en bioélectromagnétisme ont signé en 2012 une déclaration (3) pour recommander l'usage de compteurs filaires (et donc pas CPL!). La même année, l'Académie américaine de médecine environnementale (4) demandait un moratoire sur le déploiement des compteurs communicants en précisant "*continuing with their installation would be extremely irresponsible*".

## Moratoire ou liberté de choix

Nous estimons que la protection de la santé des citoyens doit être une considération essentielle en présence de technologies dont l'innocuité est amplement contestée. Il est par conséquent justifié d'instaurer un moratoire dans notre pays. A défaut, il incombe au législateur de respecter le choix des citoyens d'installer

ou non un compteur communicant. Chaque citoyen doit disposer d'une information rigoureuse sur les technologies utilisées et du droit de demander à tout moment la désactivation complète de la communication par signaux électromagnétiques (radiofréquences, CPL), rendant *de facto* impossible toute communication et accès à distance aux données. Seule l'application de ces mesures permettra de répondre efficacement au défi sanitaire posé. □

(1) NDLR : Ceci pourrait changer comme nous l'indiquons dans l'encadré page 74.

(2) American Academy of Environmental Medicine, Wireless Smart Meter Case Studies, 2013, E. Halteman, Wireless Utility Impacts Survey, Final results Summary, 2011

(3) Voir Déclaration de D. Carpenter "Smart Meters : Correcting the Gross Misinformation", 2012

(4) American Academy of Environmental Medicine, Letter to the Public Utilities Commission of the State of California, 2012

**L'AREHS (Association pour la Reconnaissance de l'Electro Hyper Sensibilité) est une organisation qui défend le droit à la santé des personnes électrohypersensibles comme des personnes qui ne le sont pas. Les membres d'AREHS s'indignent de l'augmentation constante des problèmes de santé provoqués par l'électrosmog ambiant. Ils s'opposent à la multiplication continue des appareils émetteurs de champs électromagnétiques artificiels (antennes-relais, bornes wifi, téléphones DECT, smartphones, tablettes, et maintenant compteurs intelligents,...)**